RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Calvados

COMMUNE de PONTS SUR SEULLES

Mairie de PONTS-SUR-SEULLES 3 bis, rue Saint-Sylvestre Lantheuil 14480 PONTS-SUR-SEULLES Tél.: 02.31.80.16.20 mairie@ponts-sur-seulles.com

L'an deux mil vingt deux, le vingt quatre mars, à 20h00, le Conseil Municipal de PONTS-SUR-SEULLES, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gérard LEU, Maire,

Étaient Présents : M. Gérard LEU, M. Jacques DULLIAND, Mme Patricia BUON, M. Frédéric BEAU, Mme Agnès THOMASSET, Mme Maryse GOUCHAULT, M. Lionel REY, Mme Aurélie MONTAGNE, M. Patrice JAHOUEL, M. Guy DELAMOTTE, Mme Priscilla HERIN, M. Laurent YVELIN, Mme Fabienne LEMELTIER, Mme Michèle ZUNDT, M. Jean-François LHERITIER.

Étaient Représentés : Mme Catherine CALLÉ en faveur de M. Jacques DULLIAND, Mme Céline RESSEGUET en faveur de Mme Patricia BUON, M. Edouard FIQUET en faveur de M. Frédéric BEAU.

Étaient Absents : M. Benjamin LEPARQUIER.

Secrétaire : M. Jacques DULLIAND.

M. le Maire explique que deux points à l'ordre du jour ont été ajoutés afin de demander deux subventions dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture de l'Eglise de Lantheuil.

- INFORMATION: Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2022: À l'unanimité
- ❖ DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-007 : Dépenses à imputer au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».
- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, naissances, récompenses sportives, culturelles, militaires ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel (podiums, chapiteaux, calicots, kakémonos);

- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, À l'unanimité :

• DE CONSIDÉRER l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

❖ DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-008 : BUDGET PRINCIPAL : Vote des taux d'imposition pour l'année 2022.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide d'approuver les taux d'imposition, À l'unanimité :

- Taux communal 2022 sur le foncier bâti : 10,67 % + taux départemental : 22.10 % soit un taux à 32.77 %
- Taux communal 2022 sur le foncier non bâti : 16,13 %

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-009: BUDGET PRINCIPAL: vote du compte de gestion 2021 de Ponts-Sur-Seulles.

Monsieur le Maire procède à la lecture du Compte de Gestion du Trésorier du Budget Principal de la Commune de Ponts-sur-Seulles pour l'exercice 2021. Les résultats, identiques en tous points à ceux du Compte Administratif sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : **388 214.85** € Recettes : **836 755.86** €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 (excédent) : + 448 541.01 €

Excédent antérieur reporté : + 781 594.91€ Nouvel excédent cumulé : + 1 230 135.92 €

Section d'investissement :

Dépenses : **84 543.06** € Recettes : **280 975.83** €

Résultat d'investissement de l'exercice 2021 (excédent) : + 196 432.77 €

Déficit antérieur reporté : -151 560.05 Solde de l'exercice : + 44 872.72 € RAR Dépenses : - 36 525.22 € (c/2313)

Reports au R001 : 44 872.72 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, À l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte de gestion du Trésorier Communal de l'exercice 2021 du budget principal de la commune de Ponts-sur-Seulles.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

❖ DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-010 : BUDGET PRINCIPAL : vote du compte administratif 2021 de Ponts-Sur-Seulles.

Arrivée de Mme Aurélie MONTAGNE.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Jacques DULLIAND, Premier-Adjoint, afin qu'il procède à la lecture du Compte Administratif du Budget Principal de la Commune de Ponts-sur-Seulles pour l'exercice 2020.

M. Jacques DULLIAND expose donc au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif qui sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : **388 214.85** € Recettes : **836 755.86** €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 (excédent) : + 448 541.01 €

Excédent antérieur reporté : + 781 594.91€ Nouvel excédent cumulé : + 1 230 135.92 €

<u>Section d'investissement</u>:

Dépenses : **84 543.06** € Recettes : **280 975.83** €

Résultat d'investissement de l'exercice 2021 (excédent) : + 196 432.77 €

Déficit antérieur reporté : -151 560.05 Solde de l'exercice : + 44 872.72 € RAR Dépenses : - 36 525.22 €

Reports au R001 : 44 872.72 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, À l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte Administratif de l'exercice 2021 de la commune de Ponts-sur-Seulles.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

❖ DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-011 : BUDGET PRINCIPAL : vote des reports de l'exercice 2021 sur le budget primitif 2022.

M. Gérard LEU, Maire, rappelle au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2021 issus du Compte de Gestion et du Compte Administratif du Budget principal de Ponts-sur-Seulles et propose de les affecter de la façon suivante sur le budget primitif 2022 :

Résultat de fonctionnement 2021

Résultat de l'exercice (recettes - dépenses : 836 755.86 - 388 214.85) : + 448 541.01 €

Excédent reporté : + 448 541.01 €

Résultat de fonctionnement à reporter (R002) : + 1 230 135.92 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2021

Solde de l'exercice (recettes - dépenses : 280 975.83 - 84 543.06) : + 196 432.77 €

Résultat antérieur reporté déficitaire : - 151 560.05 € Résultat d'investissement de clôture : + 44 872.72 €

Restes à réaliser (-) : - 36 525.22 €

Résultat d'investissement à reporter (R001) : + 44 872.72 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, À l'unanimité :

D'APPROUVER les reports des résultats du budget principal de l'exercice 2021 sur le budget primitif 2022.

18 VOTANTS - 18 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

❖ DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-012 : BUDGET PRINCIPAL : vote du budget primitif de l'exercice 2022.

Section de Fonctionnement :

Dépenses: 997 306.50 €
Recettes: 1 819 285.92 €
Section d'investissement:
Dépenses: 841 126.22 €
Recettes: 841 126.22 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, À l'unanimité :

D'APPROUVER le projet de Budget Primitif du Budget Principal de la commune de Ponts-sur-Seulles pour l'exercice 2022.

18 VOTANTS - 18 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

❖ DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-013 : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : vote du compte de gestion 2021.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : **4 782.18** € Recettes : **31 329.84** €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 (excédent) : + 26 547.66 €

Excédent antérieur reporté : + 130 423.60 € Nouvel excédent cumulé : + 156 971.26 €

Section d'investissement :

Dépenses : **5 558.44** € Recettes : **5 925** €

Résultat d'investissement de l'exercice 2021 (excédent) : + 366.56 €

Excédent antérieur reporté : + 10 492.84€ Nouvel excédent cumulé : + 10 859.40€

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, À l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte de gestion du Trésorier Communal de l'exercice 2021 du budget service assainissement de la commune de Ponts-sur-Seulles.

18 VOTANTS - 18 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

❖ DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-014 : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : vote du compte administratif 2021.

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Jacques DULLIAND, Premier-Adjoint, afin qu'il procède à la lecture du Compte Administratif du Budget service assainissement de la Commune de Ponts-sur-Seulles pour l'exercice 2021.

M. Jacques DULLIAND expose donc au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif qui sont les suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 4 782.18 € Recettes : 31 329.84 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 (excédent) : + 26 547.66 €

Excédent antérieur reporté : + 130 423.60 € Nouvel excédent cumulé : + 156 971.26 €

Section d'investissement :

Dépenses : **5 558.44** € Recettes : **5 925** €

Résultat d'investissement de l'exercice 2021 (excédent) : + 366.56 €

Excédent antérieur reporté : + 10 492.84 Nouvel excédent cumulé : + 10 859.40

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, À l'unanimité :

D'APPROUVER le Compte Administratif de l'exercice 2021 du budget service assainissement de la commune de Ponts-sur-Seulles.

17 VOTANTS - 17 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-015 : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : vote des reports de l'exercice 2021 sur le budget primitif 2022.

Résultat de fonctionnement 2021

Résultat de l'exercice (recettes - dépenses : 31 329.84 - 4 782.18) : + 26 547.66 €

Excédent reporté : + 130 423.60 €

Résultat de fonctionnement à reporter (R002) : + 156 971.26 €

Solde d'exécution de la section d'investissement 2021

Solde de l'exercice (recettes - dépenses : 5 925 - 5 558.44) : + 366.56 €

Excédent reporté : 10 492.84 €

Résultat d'investissement à reporter (R001) : + 10 859.40 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, À l'unanimité :

D'APPROUVER les reports des résultats du budget principal de l'exercice 2021 sur le budget primitif 2022.

18 VOTANTS - 18 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-016 : BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT : vote du budget primitif de l'exercice 2022.

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 244 270.34 € Recettes : 244 270.34 €

Section d'investissement :

Dépenses : 60 168.52 € Recettes : 60 168.52 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, À l'unanimité :

D'APPROUVER le projet de Budget Primitif du Budget Annexe du Service Assainissement de la commune de Ponts-sur-Seulles pour l'exercice 2022.

❖ DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-017 : Projet de rapport dans le cadre du débat de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide À l'unanimité :

- DE PRENDRE ACTE des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021);
- **DE DONNER** son accord de principe pour participer à l'enquête lancée par le Centre de Gestion afin de connaître les intentions et les souhaits des collectivités et de leurs établissements en matière de prestations sociales et complémentaires.

18 VOTANTS - 18 POUR - 0 CONTRE -0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-018 : DETR/DSIL : restauration de la toiture de l'église de Lantheuil.

M. le Maire présente aux membres du conseil les devis estimatifs concernant la restauration de la toiture de l'église de Lantheuil.

Le montant Total de l'opération s'élève à 73 545.77 € TTC

Monsieur le Maire propose de solliciter une demande DETR/DSIL auprès de Monsieur le préfet du Calvados .

Cette dépense sera inscrite au budget 2022.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, À l'unanimité :

- DE SOLLICITER la subvention de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ou de la DSIL au titre de l'année 2022 auprès de Monsieur le Préfet du Calvados,
- D'AUTORISER le paiement en fonds propres (pour toute ou partie),
- D'ENGAGER les dépenses avec le budget prévisionnel et de réaliser le projet sous réserve d'un accompagnement DETR/DSIL
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

18 VOTANTS - 18 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2022-019 : Service du patrimoine du département du Calvados restauration de la toiture de l'église de Lantheuil.

M. le Maire présente aux membres du conseil les devis estimatifs concernant la restauration de la toiture de l'église de Lantheuil.

Le montant Total de l'opération s'élève à 73 545.77 € TTC

Monsieur le Maire propose de solliciter auprès du Département (DRAC) une demande de subvention.

Cette dépense sera inscrite au budget 2022.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide, À l'unanimité :

- DE SOLLICITER auprès du Département (DRAC) pour une demande de subvention pour ce projet de reconstruction au titre de l'année 2022,
- D'AUTORISER le paiement en fonds propres (pour toute ou partie),
- D'ENGAGER les dépenses avec le budget prévisionnel, et de réaliser le projet sous réserve d'un accompagnement Service du patrimoine du département du Calvados
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

18 VOTANTS - 18 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION

Fin de séance à 22h30.